



## Parties communes privatisées

Par **squier**, le **18/05/2015** à **12:33**

Bonjour,

Retour d'expérience [smile3]

Locataire sans voiture, j'ai emménagé il y a 2 ans dans une copropriété où le parking a été mis en location il y a 7 ans.

C'était une partie commune auparavant donc toutes les charges relatives à ce parking étaient encore réparties entre tous les lots selon les tantièmes.

Mon grief : ma propriétaire encaisse une partie des loyers des parkings et moi, sans voiture, je paye pour l'entretien des parkings (250€ annuel dans mon cas)

Ma Protection juridique a jugé le dossier recevable et le syndic a accepté de me rétrocéder évitant ainsi un contentieux

En résumé : tous les frais relatifs à une partie commune privatisée viennent en déduction des loyers perçus par les propriétaires et ne peuvent pas être imputés aux locataires

Cela aurait été une piscine, cela aurait été évident...

Pour un parking, il a fallu montrer les muscles [smile3]